



BAREME DES HONORAIRES D'AGENCE

TRANSACTIONS – sur immeuble, fonds de commerce et terrain à bâtir

De 1 € à 120 000 €	Forfait de 7 000 € TTC
De 120 001 € à 250 000 €	6 % TTC
De 250 001 € à 450 000 €	5 % TTC
A partir de 450 001 €	4 % TTC

Terrains à bâtir forfait de 10 000 € TTC

En cas de délégation de mandat, le barème appliqué sera celui de l'agence détentrice du mandat.

LOCATION

A REPARTIR :

Honoraires de Rédaction de bail et ses annexes, constitution des dossiers, visites des lieux :

- Zone tendue : 10€/m² TTC
- Zone non tendue : 8€/m² TTC

Rédaction état des lieux d'entrée : 3€/m² TTC

Barème mis en application à partir du 1^{er} Décembre 2017